

## RAPPORT ANNUEL 2015

Au printemps 2015, notre assemblée générale a adopté les objectifs de notre association et autorisé le programme d'activités auquel ils servent de base. Elle a ainsi mis en place les bases des opérations futures du Réseau aménagement du territoire. La clôture du projet d'identification de notre association à l'automne 2015 avec la dernière étape qu'a constitué la consolidation de notre association. Depuis, le Réseau aménagement du territoire dispose non seulement d'un visage grâce à son site internet, mais aussi d'un cerveau grâce à son intranet qui contient de nombreuses informations sur les projets.

### 1. MEMBRES

Le Réseau aménagement du territoire compte 21 membres et 10 organisations partenaires. ChasseSuisse est devenue membre en 2015.

### 2. INSTANCES

Assemblée générale précédente : 19 mars 2015

Les membres ont adopté les objets statutaires concernant la conduite de l'association : Rapport annuel, Rapport de révision des comptes, Comptes annuels et utilisation des résultats annuels. Ils ont accordé la décharge au comité et confirmé les candidatures proposées pour les organes de l'association (comité et organe de révision) et la présidence qui est exercée par Pro Natura. Les membres ont aussi adopté à l'unanimité le programme proposé par le comité. Il comprenait neuf points pour 2015 (voir projets) et mettait l'accent sur l'accompagnement de l'application de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) dans les cantons que les membres et les partenaires du réseau sont invités à effectuer activement.

Comité (quatre séances)

- Février 2015 : Affaires statutaires destinées à l'assemblée générale; adoption des objectifs de l'association et des indicateurs afférents ; lancement des premiers projets.
- Juin 2015 : Décision d'organiser d'un événement sur l'avenir des surfaces d'assolement ; de faire un bilan intermédiaire à la mi-temps sur l'application de la 1ère étape de la LAT révisée ; prise de connaissance de l'évaluation interne au réseau de la consultation sur la 2e étape de la LAT révisée.
- Septembre 2015 : Ajournement de l'événement prévu sur l'avenir des surfaces d'assolement ; décision d'élaborer une check-list sur les révisions des plans directeurs cantonaux, ainsi que des lois cantonales sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC).
- Janvier 2016 : Affaires statutaires destinées à l'assemblée générale ; décision concernant les check-lists.

### 3. BUREAU : PROGRAMME D'ACTIVITÉ 2015

Projets (numérotation conformément aux objectifs 2015-2019 ; Point fort 2015 aux points 2.1 - 2.4)

- 1.1 Identité de l'association : Production de l'identité du Réseau aménagement du territoire (site internet, papier à lettre etc. modèle PPP), soit conception, appel d'offres, accompagnement, réalisation, rédaction de textes et recherche de photos. Un intranet fait partie intégrante du site internet en deux langues. Il permet aux membres et aux partenaires de disposer d'une plateforme d'échange d'informations sur les projets du réseau, particulièrement en ce qui concerne l'application cantonale de la LAT (projets 2.1-2.4). Pour en savoir plus sur l'identité de l'association : [www.netzwerk-raumplanung.ch](http://www.netzwerk-raumplanung.ch) / [www.amenagement-du-territoire.ch](http://www.amenagement-du-territoire.ch)
- 1.2 Année internationale du sol 2015 (IYS) : Le secrétaire général a représenté le réseau dans le cadre du groupe national de coordination sur l'IYS où il a noué plusieurs contacts (voir projet 3.3). Le comité a proposé d'organiser un événement sur l'avenir des surfaces d'assolement - d'abord prévu dans le cadre de l'IYS puis repoussé à 2016 du fait de l'évolution de l'agenda politique (en automne 2015, la Confédération a commencé la révision du Plan sectoriel des surfaces d'assolement).
- 2.1 Monitoring de l'application cantonale de la LAT :
  - a) Le secrétaire général monitoré différents aspects concernant l'aménagement du territoire. D'une part, de façon approfondie les processus cantonaux de révision des LATC et des plans directeurs. Notre intranet contient un résumé de chaque révision en cours et les membres et les partenaires sont informés des nouvelles procédures de consultation. D'autre part, des points spécifiques importants comme les scénarios cantonaux de développement démographique qui sont essentiels pour le dimensionnement des zones à bâtir. Seuls peu de cantons basent leur planification sur le scénario de référence « moyen » comme recommandé par la Confédération, mais plutôt d'un scénario « moyen plus », ou même du scénario « élevé » ou même au-delà.
  - b) Au printemps 2015, le secrétaire général a organisé un débat de spécialistes sur le thème de l'application de la LAT révisée dans les cantons dans le sens d'une utilisation modérée du sol. Les membres et les partenaires ont eu l'occasion d'y entendre les avis de Lukas Bühlmann (directeur de VLP-ASPAN) et Beat Suter (directeur de Metron Raumentwicklung AG) et de débattre avec eux sous la modération experte d'Otto Sieber (anc. secrétaire central de Pro Natura et président du comité de l'Initiative pour le paysage).
  - c) Le contenu est encore renforcé par la mise à disposition de check-lists pour les révisions des plans directeurs et des LATC cantonales avec les points les plus importants basés sur les objectifs de notre réseau.
- 2.2 Echange de prises de position : Le monitoring décrit ci-dessus sert de base aux membres et aux partenaires, resp. à leurs sections cantonales, pour échanger leurs prises de position sur la plateforme intranet. Le secrétaire général apporte de la coordination et du conseil dans la mesure de ses capacités. Le potentiel d'échange et d'enseignement réciproques est loin d'être épuisé. Pour l'améliorer, le réseau offre maintenant aussi un soutien thématique renforcé (voir projet 2.1 ; check-lists).
- 2.3 Worst case scenario : Le comité a ajourné cet objectif secondaire, car il manque de bases pour cela (définition d'objectifs sur la base de l'application de la LAT, relai du réseau national au niveau cantonal).

2.4 Révision de la LAT, 2e étape : La procédure de consultation à ce propos s'est terminée en mai 2015. Comme les différences en matière de contenus semblaient trop importantes au sein du réseau, le comité avait décidé de renoncer à une prise de position modèle. Le réseau se concentre de ce fait sur son rôle de plateforme d'échange pour les prises de position de ses membres et partenaires. Deux semaines avant la fin de la procédure de consultation, il n'y avait encore que quatre prises de position à disposition. En fin de compte, 15 prises de position ont été déposées. Une évaluation interne sommaire a montré que deux points y sont incontestés. D'une part, la nécessité d'agir dans le domaine de la construction hors des zones à bâtir et de la protection des terres agricoles. Une nouvelle révision est d'autre part prématurée, car la 1ère étape doit d'abord être appliquée et ses conséquences évaluées. Le réseau suit l'action de la Confédération en ce qui concerne la 2e étape de la révision de la LAT (début décembre, le Conseil fédéral a informé que la révision serait d'une part poursuivie dans les domaines de la construction hors des zones à bâtir, de l'aménagement du territoire dans le sous-sol et dans les espaces fonctionnels, et que d'autre part le Plan sectoriel des surfaces d'assolement (PS SDA) serait retravaillé séparément, et que l'on n'attendait pas de résultats dans les deux domaines avant fin-2017). Notre réseau veut contribuer au débat sur la protection des terres agricoles et prévoit un événement à ce sujet (voir 1.2).

3.1 Travail politique : L'année dernière, deux dossiers étaient au premier plan en la matière.

- a) Le secrétaire général a d'abord monitoré toutes les initiatives cantonales et fédérales ayant trait à l'aménagement du territoire selon les objectifs de l'association (et les interventions au Conseil national et au Conseil des Etats).
- b) Le comité a ensuite décidé de soutenir la motion pour un Centre national de compétences pédologiques (12.4230). Et le secrétaire général a élaboré une stratégie de lobbying pour la commission et le plénum du Conseil des Etats qu'il a mis en oeuvre avec plusieurs membres et partenaires engagés, ainsi qu'avec le motionnaire Stefan Müller-Altermatt (PDC). Avec succès, car la commission et le plénum du Conseil des Etats ont voté pour son adoption (19 voix contre 15 et 5 abstentions). La transmission de cette motion est importante et est saluée par les milieux intéressés. Le réseau reste aussi dans le coup pour la mise en place de ce centre. Comme l'OFEV nous en a informés à notre demande, le calendrier d'application devrait être prêt d'ici mi-2016 et nous en serons informés.

3.2 Utilisation économe du sol ; identifier les facteurs d'influence et proposer par une mesure :

- a) Le secrétaire général participe depuis 2014 au groupe de travail «Utilisation du sol et systèmes financiers» du laboratoire d'idées sanu durabilitas. Ce groupe de travail conclura ses travaux en automne 2016 avec un rapport et un congrès auquel sera proposé un paquet de mesures avec les trois objectifs :
  - arrêter la croissance des territoires urbanisés,
  - maintenir autant que possible les fonctions du sol à l'intérieur des territoires urbanisés,
  - une offre suffisante de logements pour tous les groupes sociaux.
- b) Le secrétaire a aussi été invité par le Programme nationale de recherche 68 Ressource sol (PNR 68) Utilisation durable des sols à discuter avec les chercheurs dans le cadre d'un stakeholder workshop sur les résultats déjà obtenus et encore à attendre dans le domaine de l'aménagement du territoire et les informations sur le sol.

(Ces deux points ne faisaient pas partie du programme 2015, car non prévues).

3.3 Réseau avec les organisations économiques: Le secrétaire général du réseau a noué des contacts dans le cadre de différents engagements, par exemple

- sanu durabilitas Groupe de travail Utilisation du sol et systèmes financiers (Avenir Suisse, ABS),
- Groupe national de coordination IYS (OFEV stratégie sol, PNR 68),
- Workshop Projet national de recherche 68 Ressource sol (WSL, NABO, Tracés-Revue suisse de la construction),
- Réseautage lors de congrès (VLP-ASPAN, représentant-e-s des cantons / communes, ONG).

3.4 Soutien aux membres et partenaires (exemples non exhaustifs) :

- Présentation du réseau au WWF, Pro Natura et ATE lors de leurs rencontres de sections dans le but de mieux ancrer le réseau chez les membres et de proposer son soutien à ses sections ; ces contacts ont résulté en différentes discussions sur les plans directeurs et les LATC.
- Modèle de texte de présentation du réseau dans les magazines des membres et partenaires.
- Nombreux conseils de personnes faisant partie des membres et partenaires.
- Discussions pour la réalisation d'un projet pilote sur le thème de la nature dans l'espace urbanisé (Pro Natura, Pusch, WBG).

Assemblée générale 25 février 2016